

# CADRE DE RÉFÉRENCE

## de consultation publique et d'évaluation environnementale

### ➤ Quoi ?

Un cadre de référence permettant aux initiateurs de projet désirant s'installer dans un des Parcs Industriels de Sept-Îles ou la Zone IP PCSI:

- Se familiariser avec les bonnes pratiques de consultation publique
- Avoir une meilleure compréhension des procédures et démarches québécoises d'évaluation environnementale

### ➤ Pourquoi ?

Afin que les initiateurs de projet soient:

**Assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)**

Par exemple:

- Une usine de fabrication de produits chimiques (capacité de 50 000 tm ou plus annuellement)
- Une usine de métallurgie physique pour la transformation ou le traitement de produits métalliques (capacité de 20 000 tm ou plus annuellement)
- L'exploitation de réservoir(s) d'entreposage (capacité de 10 000 m<sup>3</sup> ou plus)
- Une usine ou autre installation qui générerait des émissions de procédé ou de combustion de 100 000 tm de GES en équivalent de CO<sub>2</sub> annuellement

**Devant réaliser une demande d'autorisation environnementale (AE)**

Par exemple pour :

- Des travaux, constructions ou autres interventions dans des milieux humides et hydriques
- La construction d'un établissement industriel
- L'exploitation d'un établissement industriel
- L'utilisation d'un procédé industriel

### ➤ Avec qui réaliser la démarche?

- Direction régionale du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Développement économique Sept-Îles (DÉSI)
- Ville de Sept-Îles
- MRC de Sept-Rivières
- Innu Takuaiikan Uashat mak Mani-utenam (ITUM)
- Citoyens et citoyennes et regroupements citoyens
- Organismes environnementaux (Environnement Côte-Nord, CPESI, Organisme de bassins versants Duplessis etc.)
- Organismes socio-économiques (SDEUM, SADC Côte-Nord, CCSIUM, etc.)

### ➤ Comment ?

**Bâtir la confiance avec les communautés d'accueil**

- S'informer sur les communautés d'accueil en amont de la démarche
- Partager une information vulgarisée et mise à jour
- Échanger avec les membres des communautés pour cerner leurs préoccupations
- Collaborer pour examiner les divers aspects du projet et élaborer des mesures sociales d'atténuation des impacts
- Intégrer leurs préoccupations, connaissances et suggestions au projet
- Rendre publiques la démarche de consultation et la documentation du projet
- Démontrer de la transparence

### ➤ À considérer

**Des préoccupations à considérer à Sept-Îles**

- La maximisation des retombées économiques régionales par l'embauche de main-d'œuvre et d'entrepreneurs locaux
- Les changements climatiques : gaz à effet de serre, énergie renouvelable, efficacité énergétique
- L'émission de particules fines, de poussières et de contaminants altérant la qualité de l'air
- Les odeurs et le bruit pouvant affecter la qualité de vie du voisinage
- La qualité du dialogue avec les parties prenantes et les communautés innues
- La sécurité des technologies utilisées, du transport routier et ferroviaire et du personnel
- La contamination de la nappe phréatique, des sources d'eau potable et des cours d'eau
- La conservation des milieux humides et la protection des habitats
- La protection du patrimoine culturel et archéologique

### ➤ Bureau ITUM

**Une démarche en parallèle avec le bureau d'ITUM - Rencontre de reconnaissance**

- Se rencontrer
- Présenter sommairement le projet

**Rencontre de collaboration**

- Discuter des prochaines étapes de communication et d'échanges
- Identifier des opportunités de collaboration et de partenariat

**Implication dans l'évaluation de certaines composantes environnementales**

- Selon les opportunités de collaboration identifiées

## Phase de planification

### Rencontre(s) avec la direction régionale du ministère responsable de l'environnement

- Présenter le projet
- Valider les composantes de l'évaluation environnementale
- Valider les prochaines étapes à réaliser avec le ministère et les délais d'analyse

### Rencontre (s) avec le Conseil municipal de la Ville de Sept-Îles

- Présenter le projet et les composantes à inclure dans l'avis de projet
- Échanger sur les préoccupations face au projet et les suggestions de bonification

### Activités d'information et d'échanges avec les communautés

- Présenter le projet, les impacts anticipés et les mesures d'atténuation prévues
- Identifier les préoccupations, commentaires et suggestions de bonification

## Phase de construction et d'exploitation

### Poursuite des discussions et des échanges avec ITUM

#### Activités d'information et d'échanges avec les communautés

- Présenter l'avancement des travaux
- Faire un retour sur les suivis environnementaux
- Continuer de répondre aux préoccupations

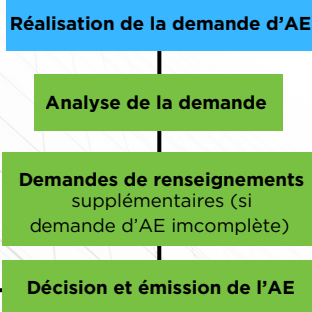
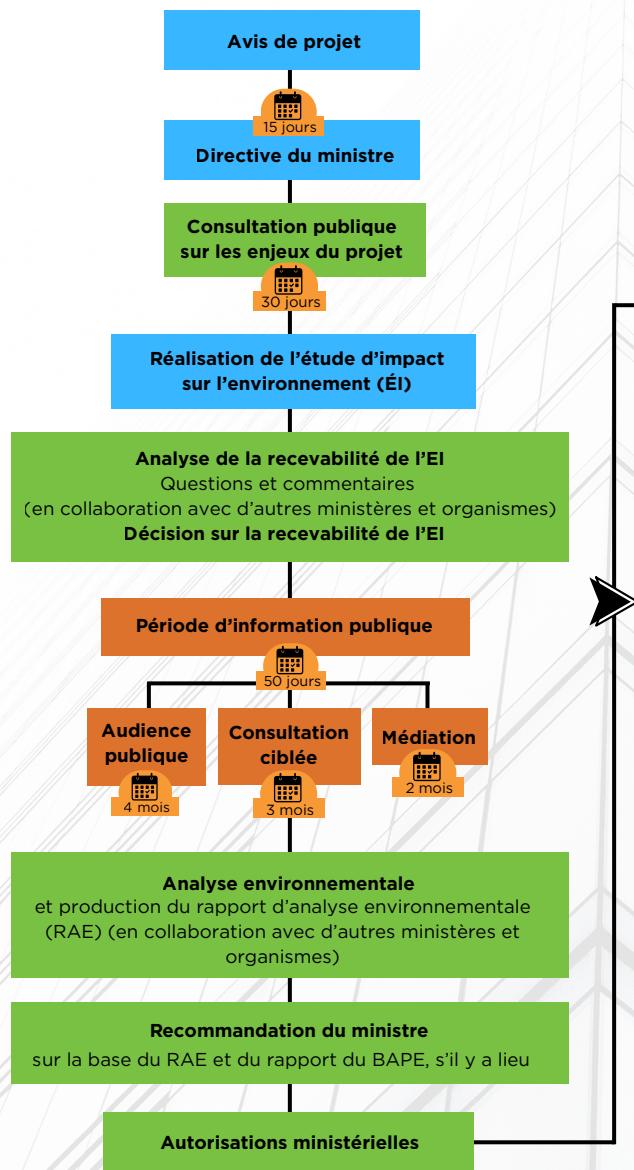
#### Rencontre publique avec des entreprises

- Présenter les activités de l'entreprise
- Échanger avec la population sur leurs préoccupations et questionnements

## Démarche réglementaire

### Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) ou

### Autorisation environnementale (AE)



LÉGENDE

#### DÉMARCHE VOLONTAIRE

■ Parties prenantes

#### DÉMARCHE RÉGLEMENTAIRE

■ Initiateur de projet

■ Ministère responsable de l'environnement

■ BAPE

■ Durée approximative

### Lorsque le décret est émis, l'initiateur de projet doit faire les demandes d'AE requises selon la LQE

Dont l'étude de caractérisation du milieu récepteur incluant notamment:

- La délimitation et la valeur écologique des MHH
- La caractérisation des sols
- Les espèces faunique et floristique et leur localisation
- Les espèces menacées ou vulnérables ou susceptible d'être désignées
- Les fonctions écologiques du milieu
- La protection du patrimoine culturel et archéologique

## Questions sur le cadre de référence ?

Vous pouvez communiquer avec Développement économique Sept-Îles

[deseptiles.com](http://deseptiles.com)

[info@deseptiles.com](mailto:info@deseptiles.com)

690, boulevard Laure, bureau 217

418 962-7677